

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

Solidarité et laïcité

Tristan Bahier

Juillet 2011

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, ***Alimentation : circuits courts, circuits de proximité***, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, ***L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique***, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, ***Construire des villes européennes durables***, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, ***Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives***, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, ***Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres***, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, ***Libéralisation des services et du secteur associatif***, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, ***Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques***, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, ***La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*** Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, ***Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise***, Cahier n° 6, 2006

Les actuels enjeux sociaux, économiques et politiques en Europe, amènent à une réflexion sur la valeur que nous accordons aujourd'hui au principe de solidarité en tant que vecteur de cohésion sociale. Cette analyse s'interroge sur la signification que nous donnons aujourd'hui à la solidarité ? Quelle conception en avons-nous ? Comment la définir et la promouvoir ?

Lors du midi de la solidarité organisé le 16 avril sur cette thématique, Florence Evard, Centre d'Action Laïque CAL, Dimitri Verdonck de Pour La Solidarité (PLS) et Caroline Désir, députée à la communauté française et sénatrice de Communauté, ont contribué à alimenter les échanges dans une approche tant philanthropique qu'économique et politique.

1. Les liens entre laïcité et solidarité en tant que valeurs

La laïcité s'appréhende de deux façons intrinsèquement liées. Selon le CAL, la laïcité se définit, d'une part, comme une « volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle, dotée d'institutions publiques impartiales, garante de la dignité de la personne et des droits humains assurant à chacun la liberté de pensée et d'expression, ainsi que l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine, de culture ou de conviction et considérant que les options confessionnelles ou non confessionnelles relèvent exclusivement de la sphère privée des personnes ». Elle se définit, d'autre part, comme « l'élaboration personnelle d'une conception de vie qui se fonde sur l'expérience humaine, à l'exclusion de toute référence confessionnelle, dogmatique ou surnaturelle, qui implique l'adhésion aux valeurs du libre examen, d'émancipation à l'égard de toute forme de conditionnement et aux impératifs de citoyenneté et de justice. »

La notion de solidarité doit, quant à elle, être différenciée de celle de charité, n'étant pas exclusivement basée sur un rapport entre donneur et receveur ; un tel schéma peut en effet être à l'origine d'un nouvel affaiblissement moral ou social. En Europe, le développement des mutuelles et des caisses communes a permis une institutionnalisation des grands principes de solidarité, empreints d'une logique d'action sociale basée sur le choix d'une redistribution horizontale de la richesse. Pour autant, il existe aujourd'hui des tensions entre solidarité publique et privée. Dans un contexte de réduction du périmètre des services publics et du champ de la protection sociale, la réaffirmation de l'utilité de l'intervention étatique devient cruciale

face au risque de privatisation de certains services d'intérêt général. Au regard de l'étendue de la pauvreté au sein de nos sociétés européennes, le CAL souhaite contribuer à une prise de conscience du grand public de la menace que représente l'émergence d'une « société du risque », dans laquelle la solidarité en tant que valeur collective ne serait plus portée par les pouvoirs publics. Les principes de solidarité, à l'origine d'une plus grande cohésion sociale, doivent aujourd'hui pouvoir être maintenus et défendus non seulement dans le domaine public mais également au sein de la sphère privée.

Le débat sur la notion de solidarité est rendu complexe par sa dimension transversale. Celle-ci renvoie en effet à des disciplines aussi diverses que la philosophie, le droit, les sciences économiques, sociales et politiques. Quelle qu'en soit la déclinaison, la solidarité demeure néanmoins un idéal sociétal projeté dans l'avenir. Elle est, dans le même temps, inscrite dans les traités européens depuis 1958 et est une valeur au fondement de la construction européenne. Malgré les disparités nationales des modes de redistribution régissant les systèmes sociaux, les Etats membres de l'Union Européenne appréhendent la protection sociale selon une vision commune. En effet, l'émergence du modèle social européen remonte à l'époque d'après-guerre et rend compte, dès sa création, d'une volonté d'allier liberté économique et justice sociale en une troisième voie, basée sur le respect des principes de libre échange et fondée sur un système solide et efficace de protection sociale. A l'heure actuelle, un constat donne à réfléchir quant à l'orientation récente de ce modèle socioéconomique ; en considérant l'évolution sociétale des dernières années, l'équilibre entre protection sociale et économie de marché a été mis à mal au profit du fonctionnement du marché. Cette tendance doit aujourd'hui être rééquilibrée.

2. Les sociétés européennes à l'ère de l'individualisme

Dimitri Verdonck, Think Tank européen *Pour La Solidarité* : «

Depuis plus de vingt ans s'est développée et cristallisée au cœur des sociétés européennes une norme fondée sur la primauté des droits de l'individu, dans une déclinaison telle qu'elle présente actuellement une menace à l'égard du maintien de certains acquis sociaux. Une individualisation des comportements s'est en effet progressivement traduite par un effritement des liens entre individus, tant autour de l'appareil productif que dans la vie

en communauté. Au-delà des effets produits par cette évolution des mœurs sur la valeur que l'on accorde à la notion d'intérêt général, au fondement même d'une société se voulant cohésive, ce phénomène d'individualisme a actuellement tendance à remettre en question les principes de solidarité dans le fonctionnement des mutuelles et des assurances collectives. Dans un environnement en évolution permanente, accélérée par les effets de la crise que l'UE et les pays de la zone Euro subissent continuellement depuis 2008, un effort d'anticipation est de mise. Les mutuelles et assurances collectives doivent ainsi pouvoir réaffirmer leur identité et les finalités sociales de leur action, basée sur une prise en charge collective et solidaire du risque. Mais à l'heure actuelle, force est de constater que la tentation est grande pour les mutuelles d'introduire dans leur stratégie de fonctionnement des logiques d'ambition managériale.

Un retour en arrière semble nécessaire pour mieux cerner la transition des pays européens vers le contexte actuel du « tout-concurrence » sur les marchés publics. La montée du néolibéralisme, courant économique incarné par Margareth Thatcher et Ronald Reagan sous l'égide de l'économiste américain Milton Friedman et de l'Ecole de Chicago, a permis, au cours des années 80, de diffuser l'idée selon laquelle une économie dans laquelle l'Etat se retiendrait de toute intervention régulatrice était la solution aux maux économiques des sociétés. Les vagues successives de privatisation d'entreprises au cours des années 80, 90 et 2000 ont concrétisé l'intégration progressive des principes néolibéraux dans le circuit économique. Outre les principes de libéralisation des échanges et de dérégulation en matière de droits de douane dans le commerce international, une des théories fondatrices de la pensée néolibérale repose sur l'idée selon laquelle les entreprises privées sont, par nature, plus efficaces que les entreprises publiques, plus à même de fournir un service d'intérêt général et d'en assurer la qualité. Ce courant idéologique a ainsi pour objet de réduire le périmètre de l'Etat providence aux seules fonctions régaliennes de l'Etat et a comme finalité première non pas de garantir une meilleure gestion des entreprises mais bien d'assurer une plus grande rentabilité salariale (modération salariale, réduction des coûts du travail et des charges patronales). Cette vision va à l'encontre de l'idée de progrès social tel que développé au cours des décennies passées, en Europe. A l'heure actuelle, un processus de déconstruction sociale est à l'œuvre imposant, au nom d'une résorption des déficits publics, des sujets dans le débat public mettant à mal la pérennité des amortisseurs sociaux, indispensables au bon

fonctionnement de nos sociétés, et particulièrement dans la période actuelle de crise.

Les dérives du modèle ultralibéral, à l'œuvre depuis 2008, auront prouvé l'inefficacité de ces principes économiques de dérégulation généralisée. Les enseignements sont nombreux, à commencer par le décrochage de l'économie financière de l'économie réelle. La financiarisation de l'économie et l'absence de règles d'encadrement des pratiques spéculatives auront en effet bel et bien montré l'ampleur des risques encourus pour l'ensemble des citoyens européens. La gestion de la crise de la zone Euro, aussi difficile soit-elle, a quant à elle eu pour effet de démontrer à quel point l'intervention étatique était indispensable à la viabilité et stabilité du système économique dans son ensemble ainsi qu'à la protection de l'épargne des ménages. La solidarité doit aujourd'hui pouvoir s'immiscer dans les dynamiques systémiques afin d'éviter que de tels dérives ne refassent sentir leurs effets. L'Europe doit désormais réinventer les règles de fonctionnement de son système, face au déploiement de logiques empreintes d'individualisme économique. En attestent la cacophonie du débat actuel entre Etats membres quant au soutien financier à la Grèce dans la gestion de sa dette souveraine.

La nécessité d'une solidarité est multiple et se fait ressentir dans de nombreux domaines : sociaux, économiques, politiques et institutionnels –à l'échelon communautaire avant tout–. Le droit international reconnaît des droits collectifs économiques, sociaux et culturels, à commencer par le droit à la sécurité sociale. Le maintien de ces droits suppose aujourd'hui une démarche proactive des gouvernements en vue d'en assurer la prise en charge, par une réaffirmation des services publics et d'un renforcement de leurs moyens.

3. Quelle solidarité dans le paysage politique belge face aux actuels enjeux sociétaux ?

La solidarité correspond non seulement à une valeur éthique et philosophique mais à un principe vertueux en matière d'équilibre politique et socio-économique. Depuis plusieurs années en Belgique, le contexte politique est marqué par des tensions qui mettent en péril les valeurs démocratiques au fondement même de la vie en société et du débat politique. A l'heure actuelle, les partis minorisés au sein des instances gouvernementales ne permettent que marginalement d'infléchir la

philosophie des débats. Les discussions font l'objet d'attaques répétées sur le principe d'indexation des salaires, enjeu pourtant essentiel de toutes les modalités de la solidarité. En Flandre, le N-VA, premier parti régional, mentionne dans son article premier la « fin de la Belgique ». Face à une telle pression politique, la réforme de l'Etat paraît incontournable. A cet égard, le Parti Socialiste wallon a fait preuve de volontarisme au cours des dix derniers mois, mais dès lors que le sud a soutenu et contribué au développement du nord pendant 136 ans, un certain recul historique semble aujourd'hui nécessaire en matière de solidarité.

En Belgique, nombreux sont les enjeux socio-économiques nécessitant plus de coordination et de solidarité dans la conduite des politiques publiques. A titre d'exemple, il convient d'aborder la situation du marché de l'emploi en région bruxelloise qui est devenue particulièrement préoccupante ces dernières années. La Région Bruxelles-Capitale compte actuellement 680 000 emplois représentant plus de 16% de l'emploi au niveau national. Il s'agit du poumon économique du pays. Pour autant, les emplois créés au cours des dernières années n'ont profité que pour moitié aux Bruxellois. Cette situation tient au fait que les emplois créés, issus principalement du secteur tertiaire, sont rarement des emplois peu qualifiés. Dans ce contexte, une partie importante de jeunes ne pouvant justifier d'un niveau de qualification et d'expérience suffisant se voit évincée d'un marché du travail qui ne leur laisse qu'une marge de manœuvre limitée pour s'y établir de façon durable (le taux de chômage des jeunes à Bruxelles est actuellement de plus de 30%). Cette situation est particulièrement préoccupante pour deux raisons principales : l'explosion du taux de croissance de la population active en Région Bruxelles-Capitale, actuellement 4 fois plus élevé qu'en Flandre et 2 fois plus qu'en Wallonie, et un rajeunissement considérable de la population active -compte tenu de l'attractivité de Bruxelles pour les jeunes des pays voisins-. Entre 2000 et 2010, la population bruxelloise a en effet augmenté de plus de 128 000 habitants et cette tendance sera amenée à se prolonger dans les années à venir. Si un tel essor démographique représente une opportunité de développement pour la ville, l'enjeu est considérable pour les autorités en charge de gérer ce flux migratoire continu, en termes socio-économiques et culturels.

Pour faire face à cette problématique, le gouvernement bruxellois a mis sur pied un plan « emploi-jeunes » visant à réduire cet effet d'éviction par l'instauration de mesures adaptées au type de demandes d'emploi et aux

conditions d'insertion professionnelle. Si cet effort d'accompagnement dans le parcours vers l'emploi doit être salué, il doit impérativement être poursuivi pour garantir une place au plus grand nombre sur le marché du travail car, in fine, en même temps qu'elle rajeunit et qu'elle explose, la population bruxelloise tend à s'appauvrir également. Par ailleurs, les flamands vieillissent plus rapidement que les wallons. La scission des allocations représenterait dès lors un risque considérable pour le pays, notamment pour la Région wallonne. En effet, une telle révision des politiques publiques ferait perdre à la famille wallonne en moyenne, 150 euros par mois. En régionalisant la sécurité sociale, l'enjeu serait de maintenir les niveaux actuels.

La traduction, dans le champ politique, du principe de solidarité est une nécessité en intra-bruxelloise, face au risque de dualisation de la ville. Car, étude à l'appui, la région bruxelloise présente un besoin de financement considérable à hauteur de 500 millions d'euros à l'année. Bruxelles est aujourd'hui le nœud des frictions politiques entre wallons et flamands. En l'absence de gouvernement, l'exigence flamande est avant tout d'ordre institutionnel. Tant que l'on n'a pas un gouvernement en plein exercice, on retardera la prise de mesures concrètes.